

# Informations importantes pour les demandes d'adaptation des études<sup>1</sup>

La HEIG-VD propose des aménagements pour les étudiants ayant :

- un handicap
- une maladie chronique

nécessitant:

- un aménagement des études (cours, laboratoires).
- un aménagement des études en cas d'incapacité de travail
- un aménagement d'examen
- l'utilisation d'appareils spécifiques

## Délais pour les demandes

L'étude d'une demande d'aménagement implique souvent une planification et du temps. C'est pourquoi les dossiers doivent être **en notre possession et complets le plus tôt possible** mais au plus tard aux dates suivantes :

Aménagement pour :	Délai
Cours et travaux pratiques +	
Examens du 1 <sup>er</sup> semestre	Fin de la première semaine de cours
Examens du 2 <sup>ème</sup> semestre	15 janvier

## Procédure

- Complétez le formulaire « Demande d'aménagement des études » : entrez vos informations personnelles et votre diagnostic médical. Utilisez ce formulaire et indiquez les changements souhaités pour aménager vos études en fonction de vos besoins individuels.
- Transmettez un **certificat médical** et les documents annexes : ce certificat médical doit répondre aux exigences mentionnées ci-dessous. Nous vous prions de joindre tous les rapports et les décisions des établissements d'enseignements déjà suivis.
- Pour les handicaps permanents, les aménagements décidés peuvent valoir pour l'ensemble des études.

## Adresse d'envoi

La demande d'aménagement des études signée ainsi que le certificat médical doivent être envoyés par courrier ou email au secrétariat du Centre Formation de Base ou directement déposées.

---

<sup>1</sup> Le présent document/texte reprend en le réadaptant légèrement un document élaboré par un autre établissement d'enseignement et de recherche, avec autorisation de son auteur

## Frais

Les aménagements des études entraînant des frais vous seront facturés. Les demandes de remboursement à l'AI ou autre instance (pour les étrangers) vous incombent.

## Important

Un fois l'aménagement confirmé, il est de la responsabilité de l'étudiant-e de prendre contact avec ses enseignants à des fins d'organisation pour les épreuves durant le semestre.

## Certificat médical

Un **certificat médical officiel** avec les informations suivantes doit être fourni :

**1. Date du diagnostic. Ce certificat doit être récent (maximum 3 mois pour les nouveaux étudiants)**

2. Diagnostic détaillé :

- Handicap physique : selon classification ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health)
- Trouble psychique : selon classification DSM IV (Diagnostic Statistical Manual of the American Psychiatric Association)

3. Les diagnostics pour **dyslexie, déficit de l'attention** et **hyperactivité doivent être accompagnés d'un test neuropsychologique** (incluant le détail des tests effectués et résultats).

4. Description des limitations fonctionnelles affectant vos études.

5. Description de l'évolution de l'invalidité : progression ou diminution à venir dans le temps. Si l'invalidité est permanente cela doit être mentionné dans ce certificat.

6. Une description des soins médicaux et autres mesures à ce jour et leur efficacité.

**7. Recommandations d'aménagement des études (stratégie, aide, support).**

**8. Suggestions concrètes d'aménagement durant les examens oraux et/ou écrits.**

**9. Si un temps supplémentaire est nécessaire pour les examens, son taux doit être précisé.**

Le certificat médical et autres documents doivent être fournis en français avec **signature originale**.

Août 2018